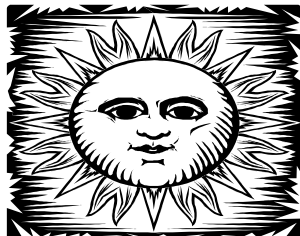


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

DIDIER CEHELLA SANCTIONNÉ !

Malgré une pétition signée par près de 1500 personnes (dont la moitié étant des postier(e)s du 37), d'une quinzaine de témoignages éloquentes de collègues et d'usagers et d'un rassemblement d'une bonne soixantaine de camarades en bas de la direction de La Poste, notre camarade s'est vu "proposer" par le conseil de discipline 6 mois de suspension, dont

4 "avec sursis". Après 3 heures et demi, un conseil de discipline «aux ordres» a suivi les oukases d'Herr Tibi (le directeur de la DOTC) malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales présentes. Pour réprimer les écarts de langage de certains de ses cadres, la DOTC sait être beaucoup plus généreuse. La seule « réaction » de la DOTC au rassemblement est de s'empressement de communiquer de faux taux de grévistes à la presse... Au pays des bouffons... Finalement Tibi, le gugus qui tient lieu de directeur de la DOTC à rallongé la sauce à 3 mois sans salaire ! Il s'en fout lui, de mettre un agent dans la mouise alors que ses propres primes dépassent le salaire annuel de notre collègue Didier Céchella. Et ses primes, il les gagne en faisant des saloperies pareilles...

Un scandale de plus à La Poste 37 !

Voir <http://sudptt36-37.org/spip.php?article198> ou

<http://www.solidaires37.org/spip.php?article564>



POUR EN FINIR AVEC LES CONNERIES

On entend souvent, surtout venant de vermines de droite ou d'extrême droite, la «vérité» selon laquelle, les immigrés viennent «se dorer la pilule en France» en profitant des allocations versées par l'Etat.

S'il est vrai que l'Etat leur verse 47,9 milliards en allocations diverses, le montant global des cotisations sociales versées par les immigrés sont de 60,3 milliards, soit **un solde positif de 12 milliards par an !**

Cela se traduit par exemple, comme suit :

Reversé aux immigrés :

16,3 milliards en retraite, 2,5 milliards en aides au logement, 5 milliards d'allocations chômage, 6,7 milliards en allocations familiales, 11,5 milliards en prestations de santé, 4,2 milliards en éducation.

Ponctionné aux immigrés :

34 milliards d'impôts sur le revenu, 3,3 milliards d'impôts sur le patrimoine, 23 milliards d'impôts et taxes à la consommation.

De plus, les étrangers installés en France envoient 8 milliards d'euros par an à leurs familles.

10 à 20 % de ces sommes sont ponctionnées par les frais d'envoi récupérés par La Poste et Western Union...

Comme dirait l'affreux Jean-Marie Le Pen, tout ces éclaircissements ne sont que des détails... mais tout de même, il est bon de les connaître !

PAËLLA (OU PAS LÀ) ?

Notre bon maître, le DOTC M. Tibi, convie tous les postiers et postières tourangeaux et leur famille à une gargantuesque paëlla, le 15 juin, au parc *Fantasy Forest (Mosnes)*.

L'objectif est de rétablir, je cite : «*De la convivialité dans notre belle entreprise*».

Déjà, faute de goût, chaque agent n'a le droit qu'à deux accompagnateurs. Pour les familles de quatre personnes...Heuh...Il faut laisser quelqu'un sur le carreau : on laisse son conjoint ou un enfant garder le chien et les poissons rouges !!!

De plus, dans le contexte des réorganisations, suppressions de postes, harcèlement, gel des salaires, dépassements horaires et poursuites disciplinaires, gageons que l'objectif sera atteint.

DU VERT

POUR VOIR ROUGE

De nouveaux timbres de couleurs différentes seront émis pour chacun 4 premiers niveaux de poids (20, 50, 100 et 250gr) de chaque produits (lettre prioritaire : timbre rouge, lettre verte : timbre vert, ecopli : timbre gris) et 2 pour l'étranger (timbre bleu), soit 14 timbres avec pour seule mention le grammage. A défaut d'affichage, l'utilisateur devra mémoriser le prix de chaque timbre.

Ce sera une vraie escroquerie.

Ex : pour une lettre prioritaire de 50 à 100 gr, 3 timbres à 0.58 (tarifs actuels) sont largement suffisants (il y a 34 cts en trop (1.74 pour 1.4€)) alors qu'à défaut d'avoir le timbre correspondant au poids et d'en connaître le tarif, l'utilisateur pourrait être amené à coller 5 timbres rouges de 20g (5X20g = 100g) soit 1.5€ en trop. (2.9 pour 1.4€).

Pour un ecopli de 100 g à 250 g, l'arnaque pourrait monter jusqu'à 5.94€. (13 timbres verts de 20 g x 0.53 pour 0.95€).

On n'est pas encore daltoniens, mais La Poste, elle, sait en tout cas s'en inspirer...

SOMBRE PITRE

A un journal télévisé, Sarko a dégluti qu'en réclamant plus de fonctionnaires comme les enseignants, les infirmières, les policiers, c'était nous, citoyens, qui paierons la facture et il a eu le culot de citer les postiers comme fonctionnaires payés par les impôts. Ne saurait-il pas que toutes ces années, c'est l'Etat qui s'est servi dans nos caisses et non l'inverse ? On ne savait pas que les contribuables payaient les employés d'une société anonyme !!! Venant de lui, plus rien nous étonne !!!

SUD PTT PORTE PLAINTE CONTRE LUC FERRY POUR DIFFAMATION !

Dans un entretien accordé au journal « Aujourd'hui – Le Parisien » en date du 12 juin 2011, Luc Ferry déclare :

« *Par exemple, en 2005, je n'ai pas pu faire une seule intervention publique, alors que j'avais un cours à l'École Normale Supérieure. Pourquoi ? Car j'avais trente types de SUD-PTT qui m'attendaient avec des battes de baseball...* ». Si Monsieur Ferry est contraint d'utiliser une affirmation aussi fantaisiste pour se justifier, il y a matière à s'interroger sur les raisons de son absentéisme à la faculté de Paris VII !

La fédération SUD-PTT s'élève avec la plus grande vigueur contre cette déclaration, qui porte gravement atteinte à son image. Il est par ailleurs extrêmement troublant de lire une telle ineptie de la part d'un personnage qui menace toute personne évoquant à son encontre un emploi fictif de plainte en diffamation !

La fédération SUD-PTT a décidé de déposer une plainte contre Monsieur Ferry pour diffamation.

A Paris le 14 juin 2011

DE VOUS A NOUS ...

A la distri, on nous distribue cette année les questionnaires « De vous à nous » en nous présentant le bébé comme si on était obligé de répondre, dérive autoritaire de la Direction sans doute. Et bien NON, sachez qu'il n'y aucun caractère obligatoire à répondre à ce type de sollicitation (vous pouvez le refuser, ou le rendre blanc). Il n'y a aucun espoir non plus à en attendre des impacts positifs (le questionnaire existe depuis plusieurs années et ça n'a pas empêché nos conditions de travail de se dégrader vitesse grand V). De vous à nous, nous, **on préfère le rapport de force collectif** pour améliorer la vie au travail ... c'est plus transparent, et efficace ...

LA POSTE SOUS LA COUPE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

La Poste est devenue société anonyme depuis février 2010.

Un décret publié le 2 juin, « relatif à la santé et à la sécurité au travail à La Poste », va modifier en profondeur l'organisation des services dédiés à ces sujets. Signé par les trois ministres de tutelle, **Christine Lagarde, Xavier Bertrand et Éric Besson**, il ouvre les portes de l'entreprise aux inspecteurs du travail, six mois plus tôt que prévu. Ceux-ci n'avaient pas compétence pour y enquêter sur ces thèmes. Bien qu'ils le soient pour les aspects liés aux contrats de travail, à la durée du travail, aux salaires ou encore au travail temporaire.

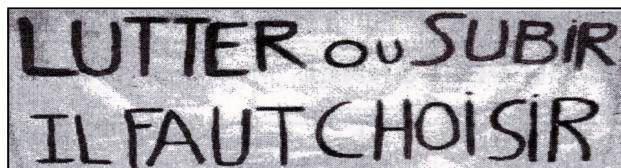
Une réforme était dans l'air, mais les services de **Jean-Denis Combrexelle**, directeur général du travail, donnaient la date indicative du 1er janvier 2012, « afin de permettre un état des lieux précis de la situation et l'organisation optimale du contrôle ». Le projet de décret devait être soumis à un comité technique paritaire national de La Poste en septembre, avant d'atterrir au Conseil d'État.

Alors que l'opérateur enregistre des drames successifs, cette attente n'était pas du goût des syndicats ni des médecins du travail. « *La Poste est devenue société anonyme. Elle doit se voir appliquer le Code du travail dans son intégralité dès aujourd'hui, notamment sur les conditions de travail* », protestait **Hugo Reis**, du syndicat SUD-PTT.

Fin mai, le syndicat des médecins du travail de La Poste avait dressé un constat alarmant sur la santé des 280 000 postiers français (dont près de la moitié de fonctionnaires), dénonçant notamment un fort taux d'absentéisme, d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Le gouvernement a donc décidé de presser le pas. L'inspection du travail devient compétente « *dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret* », ont décidé les trois ministres. Elle deviendra l'arbitre des éventuels désaccords entre direction et CHSCT. Le texte protège contre toute sanction chaque agent de La Poste qui a l'obligation de « *signaler immédiatement toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé* ».

Les représentants du personnel au sein du CHSCT sont aussi garantis contre tout licenciement express. L'organisation des services de santé au travail est désormais, dans ses grandes lignes, balisée. De la nomination des médecins du travail à la définition de l'effectif qu'ils sont censés suivre, en passant par les règles de rupture de leur contrat de travail. Même le fonctionnement des comités d'hygiène, ainsi que la formation de leurs membres, sont réglementés par ce texte très détaillé, d'une quarantaine d'articles.



LUTTER ou SUBIR
IL FAUT CHOISIR